

# 78

## Commission permanente Séance du 10 juillet 2023



Rapporteur : M. MORAZIN

48276

24 - Sport

### Projets innovants sport et mixité

Le lundi 10 juillet 2023 à 14h02, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 février 2023 relative à l'adoption du budget primitif ;

## Exposé :

Le Département soutient les projets associatifs qui assurent la promotion de la pratique sportive féminine, du sport santé et qui portent des enjeux de citoyenneté. Une enveloppe de 15 000 € a été prévue dans le cadre de ce dispositif pour l'exercice 2023.

Dans le cadre de l'application de la loi du 2 mars 2022, instaurant la parité dans les instances dirigeantes des fédérations, la Fédération française des clubs omnisports a organisé un colloque "omnisports pour Elles", co-porté par le Cercle Paul Bert. L'évènement s'est déroulé à Rennes le 12 juin 2023.

Avec pour objectifs principaux de sensibiliser tous les clubs du Département aux enjeux et à la nécessité de travailler sur la féminisation de leurs instances dirigeantes, ce colloque a également permis de mettre en lumière des actions innovantes de clubs locaux (formation des dirigeantes, mentorat, développement d'outils de suivi, etc.).

Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 600 €. Ce dossier a été présenté au groupe thématique sport lors de sa séance du 12 juin 2023 et a reçu un avis favorable.

## Décide :

- d'attribuer une subvention pour un montant total de 600 € au profit de la Fédération française des clubs omnisports, dont le détail figure en annexe.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 juillet 2023

ID : CP20231545

Pour extrait conforme